



faimes

Bulletin communal

Octobre 2020



C.P.A.S.

Permanences sociales :

le lundi de 10h à 12h (sauf le 1er lundi du mois)

le jeudi de 8h30 à 11h

le vendredi de 8h30 à 12h

Contact :

Tél : 019/33 97 70 - Fax : 019/67 79 95

cpas@faimes.be

Directrice générale - **Laurence Leroy** : 019/33 97 71

Participez aux Ateliers Cré-Actif : 019/33 97 70



Réservez le Mobi-Service : 0496/855 010



**Profitez du service de repassage
Sans un pli : 019/58 82 99**



**Visitez notre magasin de seconde main
Fais-moi revivre : 0471/649 260**



Administration communale

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le mercredi de 14h à 16h
(sauf congés scolaires)

Le samedi de 10h à 12h
(sauf congés scolaires)

Contact :

Tél : 019/33 98 50 - Fax : 019/33 97 76

commune@faimes.be

Pour prendre contact avec nos services :

Service Population & Etat civil :

population@faimes.be

Service Urbanisme :

urbanisme@faimes.be

Service Travaux :

travaux@faimes.be

Service Cimetières :

cimetieres@faimes.be

Service Voirie :

voirie@faimes.be

Service Communication :

communication@faimes.be

Service Finances (comptabilité, recettes, questions sur les taxes...) :

finances@faimes.be

Ecole communale :

ecole@faimes.be

Accueil extrascolaire :

extrascolaire@faimes.be

Agence locale pour l'Emploi :

ale.emploi@gmail.com

Police : **019/33 98 51**

En cas d'urgence : 019/33 93 10 ou 101



Mot du Bourgmestre



Chers Faimois et Faimoises,
L'été est derrière nous et l'automne annonce un nouveau tournant pour beaucoup d'entre nous. Malheureusement, nous avons tous en tête le mot «coronavirus»...

Ce virus aura pourri de nombreux moments importants et familiaux comme les baptêmes, les mariages, les enterrements... Ne pas pouvoir vivre ces événements entourés de ceux qu'on aime est une source de grande tristesse.

Le comportement de chacun et le respect des règles de distanciation par la majorité d'entre vous auront certainement contribué à ce que notre Commune ne soit pas trop impactée par le Covid-19.

Mais la vie continue malgré tout, et à la Commune, nous n'avons cessé de vous **accueillir** et de **travailler** sur les différents **projets annoncés** tels que :

- ♦ La travaux effectués dans la rue des Fermes
- ♦ La rénovation des trottoirs dans la rue du Presbytère à Les Waleffes, qui vont de l'école jusqu'à la salle Patria
- ♦ Le projet d'agrandissement de l'école à Les Waleffes qui comprend 2 classes supplémentaires et un nouveau réfectoire
- ♦ Les travaux - phase 2 de l'oratoire d'Aineffe...

Les **élèves** de nos deux implantations ont retrouvé le chemin de l'école avec les **précautions nécessaires**. Il était temps... L'apprentissage, la sociabilité et les échanges qui sont les principes fondamentaux de l'enseignement ont été fortement perturbés au cours du troisième trimestre de l'année scolaire dernière.

Notre **marché de produits locaux** qui devait commencer le 20 mars 2020 a finalement vu le jour le 17 juillet sous un très beau soleil. Nous avons accueilli une **vingtaine d'exposants** et ce fut un **grand succès**. Après le dernier rendez-vous du 16 octobre pour cette année, nous nous retrouverons le **13 mars 2021** et ensuite le **2ème vendredi de chaque mois**.

Le Collège et le Conseil communal sont attristés de toutes les rencontres annulées depuis le printemps dernier, car les **Faimois** leur **manquent**.

Espérons que dans les mois à venir, nous pourrons reprendre une vie normale et avoir le **plaisir** d'à nouveau **vous rencontrer** lors d'une activité communale.

Votre Bourgmestre,

Etienne Cartuyvels



Dans le cadre des Journées du Patrimoine...

Grâce à une organisation conjointe du **Passage9 - Centre culturel de Waremmé** et de **l'échevinat de la culture de la Commune de Faimois**, Robin des Pommes a partagé, le temps d'une balade, l'histoire fantastique de Viemme.

Après une inscription au préalable, **deux groupes de 25 personnes** avaient respectivement rendez-vous le samedi **12 septembre** dernier à 14h30 et 16h00 pour une promenade hors du commun ! Tout en respectant les règles sanitaires en vigueur, ces heureux visiteurs ont, sous un **soleil radieux**, déambulé dans les rues de **Viemme** et profité pendant un peu plus d'une heure d'une **balade contée historico-imaginaire**. Un grand **merci** aux personnes qui ont permis en amont la **documentation** nécessaire à cette belle activité et qui étaient également présentes pour faire visiter l'**église** ce jour-là (photos : *faimons-nous*).



Du côté des travaux

Oratoire Saint-Sulpice à Aineffe - Découvertes archéologiques

Les travaux **d'aménagement intérieur** de l'oratoire d'Aineffe en salle culturelle (suspendus de mars à juillet vu la crise sanitaire) ont finalement commencé début août.

Lors de la dépose des carrelages, des affaissements et des **effondrements** ont été constatés. Suite à ces événements et au vu de la nécessité d'en connaître l'origine, des **fouilles** ont été entreprises par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWAP), et des examens par géo-radar ont été réalisés par l'ISSEP (Institut Scientifique du Service Public) afin de définir les différentes structures du sol via leurs densités.

Les photos ci-dessous nous révèlent les secrets que recèle le sous-sol de Saint-Sulpice : des **tombes** datant de l'époque **Gallo-Romaine** et remontant jusqu'au **XIX^{ème} siècle**.

Ces dépouilles se trouvaient vraisemblablement dans des cercueils, ce qui pourrait expliquer la fuite de matière sous le carrelage et les affaissements en résultant. Un ingénieur a été mandaté afin de trouver une **solution technique** à la fois adéquate à une tenue du dallage dans le temps et respectueuse des découvertes archéologiques effectuées.



Rénovation des trottoirs rue du Presbytère à Les Waleffes



En juin dernier, un cheminement en revêtement hydrocarboné a été réalisé rue du Presbytère à Les Waleffes.

Cette rue relie **l'école communale à la salle Patria** dans laquelle sont organisés tous les jours les repas de midi et les garderies. Ces trottoirs ainsi rénovés améliorent et sécurisent le trajet des écoliers.

Bientôt un réfectoire à Les Waleffes

Vu la **population** scolaire qui ne cesse d'augmenter chaque année dans les 2 implantations de l'école fondamentale de Faimés, un auteur de projet a été désigné par la Commune (*Le Bureau Vonèche*) afin de dessiner les plans d'un **agrandissement** de l'école de Les Waleffes.

Cette extension comprendrait **un réfectoire avec cuisine**, de **nouveaux sanitaires** ainsi que **deux classes à l'étage**. Elle se situerait dans la zone arrière du bâtiment actuel.

Un avant-projet est à l'étude actuellement et permettra ultérieurement d'introduire un dossier de **subventions** au Fonds des bâtiments scolaires.



Essai routier rue Félix Delchambre à Borlez

Dans le cadre de la sécurisation de certains tronçons de voirie, la Commune a reçu la visite de Mme Docteur, fonctionnaire de la Région Wallonne en charge de la Tutelle sur les règlements communaux en matière de roulage.

Cette experte en matière de **sécurité routière** a arpenté, avec des membres de la Police, de l'Administration communale et du Collège, les rues de Faimés afin de les conseiller sur les **aménagements** qui seraient susceptibles d'être autorisés par ses services.

Ainsi, l'**essai routier** installé rue **Félix Delchambre** doit répondre à plusieurs critères :

- ♦ Se trouver en partie agglomérée (après le panneau d'entrée de village) et, si possible, dans un endroit où l'habitat est établi des 2 côtés de la chaussée
- ♦ Être dans un secteur équipé d'éclairage public
- ♦ Être pré-signalé et bien visible
- ♦ Laisser un passage libre de 3m sur la zone de circulation

D'autres rues feront également l'objet d'essais afin d'y réduire la vitesse des usagers.



Travaux rue des Fermes à Viemme



Les **travaux d'entretien** et d'**amélioration de voirie** réalisés depuis début septembre rue des Fermes consistent :

- ♦ à l'enlèvement des éléments linéaires qui s'étaient affaissés et qui sont remplacés par des bordures filets d'eau en béton coulé sur place (environ 50cm d'épaisseur et 50cm de largeur)
- ♦ au raglage et à la pose d'un revêtement sur toute la bande de roulement
- ♦ au rétablissement d'une planéité transversale normale de la voirie (à certains endroits, la différence de niveau entre le filet d'eau et le premier mètre de voirie atteignait 30cm, ce qui constituait un risque pour les usagers, surtout en cas de route humide ou glissante)
- ♦ au nettoyage complet des canalisations existantes, au remplacement des avaloirs et des éléments d'égouttage dégradés ainsi qu'à la pose d'avaloirs supplémentaires
- ♦ à la création d'un trottoir de 1,5m de part et d'autre de la voirie concernée, en pavés de béton, avec des encadrements destinés aux plantations
- ♦ au renouvellement des arbres

La **dévi**ation vers Verlaine (et éventuellement vers Donceel) se fait par les rues de la Tomballe (Faimés=>Verlaine) et des 9 Bonniers (Verlaine=>Faimés). Ces chemins ont été mis à **sens unique** pour plus de **sécurité** et de **confort** et sont accessibles à **tous types de char-roi**. Ils aboutissent à la RN65 à la sortie de Viemme à hauteur de Aineffe, au lieu-dit « Richelle » pour la rue de la Tomballe, et entre Aineffe et Chapon-Seraing pour les 9 Bonniers. Le **temps de parcours** supplémentaire suite à la déviation est de **moins de 30 secondes...** Le cabinet du **Docteur Rigot** reste **accessible** par la rue Saint-Georges et par la rue venant de Haneffe.

N.B. : des contrôles y ont lieu pour les + de 7,5T et se poursuivent dans le centre de Viemme.



Les chemins ruraux : harmonie entre usagers

Les chemins dits « **de remembrement** » se présentent généralement sous la forme de voies d'une largeur de 3 m qui se composent de sections rectilignes et suivent le relief.

Ces voiries offrent à certains endroits des **itinéraires alternatifs** très attractifs pour une partie du trafic, soit parce qu'ils constituent un raccourci, soit parce qu'ils permettent d'éviter une section chargée, un carrefour...

Mauvaises conditions de visibilité, régime de vitesse en place inadapté, présence de véhicules agricoles en cours de chargement : ces chemins sont avant tout conçus pour **l'usage agricole** et tels qu'ils se présentent, sont inadaptés à la circulation automobile.

Par contre, leurs caractéristiques techniques, tant au niveau du gabarit que du revêtement, permettent une cohabitation harmonieuse entre l'usage agricole et la pratique de **la marche ou du vélo**.

Mesures de circulation

Pour certaines de ces voiries, les panneaux suivants ont été installés :



F99c



F101c

Ils limitent l'accès à la circulation des véhicules agricoles, piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed-pedeles.

Notons que le symbole du tracteur y figure en premier lieu et indique clairement la fonction première de la voirie : **la desserte des champs**. L'accès est permis aux véhicules motorisés se rendant ou venant des parcelles situées sur le chemin. Il s'agit ici de limiter la circulation automobile en transit. L'agriculteur peut donc se rendre sur ses champs en voiture. De même, le chasseur a le droit d'accéder à ses terrains de chasse avec son véhicule.

Code de la Route

Les articles 22octies 1, 2 et 3 précisent les règles d'usage suivantes :

⇒ Outre les catégories d'usagers dont le symbole est reproduit sur les signaux placés à leur accès, les catégories d'usagers suivantes peuvent circuler sur ces chemins :

- ♦ les véhicules se rendant ou venant des parcelles y afférant

- ♦ les tricycles et quadricycles non motorisés
- ♦ les véhicules attelés à condition que le symbole d'un véhicule agricole soit reproduit sur les signaux
- ♦ les véhicules d'entretien, ceux affectés au ramassage des immondices, de surveillance ainsi que les véhicules prioritaires

⇒ Les piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed-pedeles peuvent utiliser toute la largeur desdits chemins. Ils ne peuvent entraver la circulation sans nécessité.

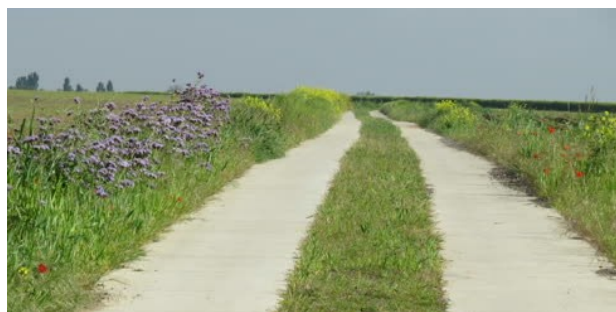
Les usagers de ces chemins ne peuvent se mettre mutuellement en danger ni se gêner. Les usagers motorisés, et particulièrement les véhicules agricoles, doivent redoubler de prudence en présence des piétons, des cyclistes, des conducteurs de tricycles et quadricycles non motorisés, des cavaliers et des véhicules attelés.

⇒ La vitesse est limitée à 30 km par heure.

Le rappel de cette réglementation et son explication plus en détail dans cet article devraient permettre à toutes et à tous de mieux se conformer au code de la route, d'être plus **respectueux** entre usagers et de se croiser les uns et les autres avec **bienveillance**.

Double objectif : sécurité et sérénité !

Les voiries bi-bandes



Ces voiries sont constituées de deux bandes de roulement en béton, séparées d'une bande de terre engazonnée.

Outre une meilleure intégration paysagère, cette voirie, tout en restant carrossable, dissuade fortement le trafic de fuite, sans contraindre les déplacements doux. Les buts poursuivis dans la recherche d'une meilleure cohabitation sur les chemins ruraux sont ainsi concrétisés.

Cependant, notons que ces chemins ne sont interdits à aucun type de véhicule (voiture, camion...) sauf signalisation préalable.

Entretien des Cimetières : qui fait quoi ?

Les mauvaises herbes envahissent routes, espaces publics... et cimetières. L' **interdiction** d'usage des **pesticides** dans l'espace public s'applique aussi depuis le 01/06/2019 aux 3500 cimetières wallons.

Réintroduire de la nature dans les cimetières en végétalisant les surfaces, c'est ce que font de plus en plus de communes, en Wallonie comme en Europe.

Autres techniques et aménagements

A Faimies, comme ailleurs, cette récente législation a imposé aux gestionnaires communaux de mettre en place des **solutions techniques nouvelles** pour entretenir ces lieux particuliers et a demandé une importante **réorganisation du travail**, la gestion de l'espace public nécessitant plus de temps.

Désormais, désherbage manuel, brûlage des mauvaises herbes, remplacement de plantes annuelles par des plantes vivaces... font partie des nouvelles tâches à accomplir.

Pour faciliter l'entretien des cimetières communaux, des projets d'**enherbement** ont été mis en place : le gravier a laissé sa place à du gazon ne nécessitant que quelques tontes par an. Des phases de **transition** dans nos cimetières sont inévitables pour atteindre le résultat final et demandent un peu de **patience**.

Qui fait quoi ?

Nos cimetières sont donc petit à petit réaménagés et offrent davantage de verdure. Les Faimoises et les Faimois doivent s'adapter à ces changements et sont appelés à participer à cette évolution. Si **la Commune est chargée de l'entretien du cadre et des allées**, ce sont les **particuliers** qui doivent s'assurer du **bon état de la tombe** de leurs proches et de ses **alentours** immédiats. Or, c'est parfois ce manque d'entretien qui conduit à une propagation dans l'espace « public ». Signalons aussi que toute plantation est interdite, hormis des fleurs ou des couvre-sols.

Comment nettoyer une tombe ?

Quel que soit le matériau installé, c'est « **l'huile de coude** » qui sera la méthode la plus efficace. Et il faut savoir que cette tâche sera d'autant plus facile que l'entretien sera régulier.

Voici quelques **méthodes simples** à appliquer :

⇒ Sur la pierre

- ♦ De la pierre d'argile. Utilisez le produit dans de l'eau froide avec une brosse. Rincez à l'eau claire.
- ♦ Des cristaux de soude. Mélangez-les dans de l'eau bien chaude et nettoyez à la brosse.



Cimetière de Celles

- ♦ De l'eau et du sable. Mouillez la pierre avec de l'eau avant d'épandre du sable. Brossez ensuite la pierre et terminez en rinçant à l'eau claire.
- ♦ Du savon noir (uniquement sur les pierres lustrées). Appliquez le savon avec une brosse souple. Rincez à l'eau claire et lustrez la pierre avec un chiffon.

⇒ Sur le marbre

Un savon noir dilué dans l'eau est suffisant.

⇒ Sur le granit

Un nettoyage à l'aide d'une éponge et d'eau suffit.

L'entretien du pourtour de la tombe

Souvent en gravier, ces espaces seront désherbés à la main à l'aide d'une binette ou d'une rasette. Si votre tombe est au milieu d'une pelouse, l'entretien sera certainement réalisé par les agents communaux. Dans le cas contraire, un travail à la cisaille fera l'affaire.

En tout cas, il est tout à fait **proscrit** d'employer des **produits phyto**, comme il est **interdit** d'utiliser du **sel** ou du **vinaigre** : leur utilisation répétée a un impact **négatif** sur la vie du sol et est **néfaste** pour la qualité de nos eaux.

En invitant la **nature** dans les cimetières, les communes participent à la densification du maillage vert global, au développement d'accueil de la vie sauvage, à la préservation de la santé des citoyens et au respect de l'environnement. Les cimetières deviennent ainsi des lieux de recueillement et de ressourcement permettant de recréer un **contact serein homme-nature**.

Pour rappel :

- ♦ Tous les travaux hors entretien des parcelles sont interdits du 25 octobre au 03 novembre (soit aux environs de la Toussaint).
- ♦ Votre parcelle est-elle toujours en ordre de concession ? N'oubliez pas que toutes les parcelles concédées avant 1970 doivent faire l'objet d'un renouvellement. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter **Alexandre Melin** au **019/33 98 55** ou via **cimetieres@faimies.be**

Réseau vélo points-nœuds à Faimés



Des **balades sur mesure** pour les **vélotouristes** grâce au réseau **Points-nœuds**...

Le principe est bien connu des passionnés de randonnées cyclotouristes : à chaque point-nœud, c'est-à-dire à chaque croisement du réseau, se situe un panneau numéroté qui indique la direction à prendre en fonction de la balade choisie.

Ils peuvent ainsi se composer des **circuits** sur mesure ; l'objectif étant de répondre à la demande croissante des familles, enfants, jeunes actifs, adultes, seniors... plus communément appelés des « vélotouristes ».

Un **réseau cyclable touristique par points-nœuds** s'est dernièrement mis en place dans **Faimés** et des balises ont été installées. Alors, ouvrez l'œil et à **vos vélos** pour de **belles promenades à travers nos campagnes** !

Plus de détails et d'autres renseignements utiles sur les pages suivantes :

⇒ www.provincedeliege.be/fr/pointsnoeuds

⇒ www.liegetourisme.be/pointsnoeuds

Mobilité douce

À vélo, on dépasse les autos !

Plus que jamais, la petite reine a le vent en poupe. Que d'avantages ! Allié de la **santé**, le vélo vous emmène partout, se gare facilement, ne pollue pas et reste plus **rapide** que la voiture sur de courtes distances.

Acheter un vélo, bien s'équiper, l'entretenir ou le réparer... autant de thèmes abordés par le site de l'ASBL **Pro Velo**. Il fourmille de **renseignements, trucs et astuces** pour choisir sa monture, rouler malin et en toute sécurité.

Pour vous accompagner vers une mobilité active, **Pro Vélo** propose des **cours** de conduite, des **formations en ligne**, des **bourses** au vélo, des **ateliers de réparation** et des **balades**. Et dans certaines villes, l'ASBL permet de tester un **vélo électrique** durant une période de trois mois pour un tout petit prix.

www.provelo.org

Source : wallonie.be



Vers la gratuité du TEC



La mise en place de la **gratuité** pour les usagers du **TEC** est l'une des mesures fortes de la déclaration de politique régionale 2019-2024. Une première étape a été franchie lors de la dernière rentrée scolaire.

Depuis le 1er septembre 2020, une première vague de diminution des tarifs est en effet d'application.

Elle vise **les jeunes de 18 à 24 ans** ainsi que le **public précarisé** (statut BIM/Bénéficiaires de l'Intervention majorée). Concrètement, le prix des **abonnements** pour les 18-24 ans a diminué de 35 % ; ce public apparaît en effet comme un public-clé puisqu'il est en âge de pouvoir faire le choix des transports en commun au lieu de la voiture.

La réduction « **familles nombreuses** » (-20 %) est également octroyée à tous les détenteurs d'abonnement de statut BIM. Jusqu'il y a peu, les détenteurs de ce statut bénéficiaient de réductions sur les titres multi-voyages mais pas sur les abonnements.

Un budget de **5,4 millions €** permet de financer cette première étape. D'ici **2024**, d'autres mesures de ce type seront prises de manière progressive.

Source : wallonie.be

Ateliers Ados

En 2019, nous avons lancé les Ateliers Ados qui ont rassemblé vos jeunes un vendredi soir tous les deux mois. Ils ont eu l'occasion de découvrir **l'improvisation** à la Chapelle de Saives, de pratiquer différents **sports** sur le site du Cortil ou encore de réaliser une assise en carton lors d'un atelier **artistique** à la salle Patria.

Nous réfléchissons à la réorganisation de tels ateliers pour les **11-16 ans** (jeunes de notre commune ou anciens de nos écoles communales). La situation sanitaire actuelle complique la confection de l'agenda mais cela n'arrêtera pas **les animateurs motivés** !

Soyez attentifs aux publications sur notre site **www.faimes.be**, nous y publierons les informations

pratiques prochainement. Si vos ados ont des suggestions d'animation, ils peuvent nous en faire part au **0479/500 894** ou via **virginie.oger@faimes.be**

Nous nous réjouissons de les retrouver !



A propos du marché local de Faimes...

Les premières éditions du marché local ont rencontré un **vif succès**.

Bien évidemment, des mesures particulières et strictes liées à la crise sanitaire ont impérativement dû être mises en place : sens de circulation avec des entrées et sorties de chaque côté de la place, distribution de gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire, distances de sécurité...

Cette situation n'a cependant pas eu d'impact négatif sur l'événement **tant attendu** (le 1er marché prévu en mars avait dû être annulé suite à la pandémie).

Dès **juillet**, une vingtaine de commerçants, d'une part et de nombreux visiteurs, d'autre part, ont permis à toutes et à tous de vivre un beau moment de **convivialité** sur la place Joseph Wauters à Celles.

Les producteurs de **proximité** ont proposé une large variété de produits du **terroir** permettant ainsi aux consommateurs de profiter d'un précieux **savoir-faire** et de produits de **qualité**.

Après le dernier marché de l'année (le 16/10/2020), nous donnons rendez-vous à nos citoyens **l'année prochaine dès le mois de mars** en attirant particulièrement leur attention sur un changement de date : le marché local de Faimes aura désormais lieu le **2ème vendredi** du mois et non plus le 3ème.

A bientôt !



Liste des commerçants :

- ♦ **ASBL Haut-Regard** (lasagnes, confitures, sauce bolo, k-lumets, jus de pommes, vin de fleur de sureau)
- ♦ **Au Bonheur des Abeilles** (miel et autres produits de la ruche)
- ♦ **Boulangerie François** (Pains et pâtisseries)
- ♦ **Chèvrerie de la Bracade** (fromages de chèvre)
- ♦ **Chez Marius** (tapenades, olives, saucissons et autres préparations apéritives)
- ♦ **D'Gommes** (bonbons et sucreries)
- ♦ **Ferme du Frenay** (œufs frais)
- ♦ **Ferme Laruelle** (viande Blanc-Bleu-Belge)
- ♦ **Flyja** (bougies et galets parfumés)
- ♦ **La Ferme Goffin** (asperges, noisettes, raisin, pommes, poires, cerises, jus, cidre et vin)
- ♦ **La Petite Campagne** (pains et pâtisseries)
- ♦ **La Petite Gayoule** (quiches artisanales et fougasses)
- ♦ **Le Plateau de Hesbaye** (Fromages)
- ♦ **Le Petit Peuple du Verger** (fruits et légumes de saison)
- ♦ **Les Localivores** (plats en bocaux stérilisés)
- ♦ **Ô Carré** (cosmétiques solides)
- ♦ **Plantes Renier** (Plantes et aromates)
- ♦ **Rotiss et moi** (poulets rôtis)
- ♦ **Vins Lecomte** (vins, champagnes, spiritueux, bières)
- ♦ **Vous et Pâtes** (ravioles fraîches)

Plaine d'été 2020

Comme chaque année, les **tout petits** et les **plus grands** ont été **très heureux** de se retrouver lors de la plaine d'été organisée au Cortil du 6 juillet au 21 août. Et même si des mesures particulières ont dû être mises en place vu la crise du coronavirus, cela n'a en rien entamé la **joie** et la **bonne humeur** des enfants qui ont été enchantés par les **thèmes** abordés pendant les grandes vacances : Borlez Got Talent, A la découverte des métiers, Borlétisme, A la découverte de l'espace...

Les participants ont également eu la chance de passer une journée à la **ferme pédagogique de la Croix de Mer** où ils ont pu approcher de nombreux animaux et découvrir la vie à la ferme.

De belles rencontres, des expériences nouvelles, de jolies complicités... tout un tas de **souvenirs chaleureux** à conserver dans leur tête et dans leur cœur ! Rendez-vous **l'année prochaine** !



Les prochains stages



Stage du congé d'automne

- du 2 au 6 novembre

La vie en couleur

Stages du congé d'hiver

- du 21 au 24 décembre (midi)

La valse des émotions

- Du 28 au 31 décembre (midi)

« Le grinch »

Lors des vacances, la commune de Faimés organise des **stages** pendant lesquels vos enfants sont encadrés (de 7h30 à 18h) par des **moniteurs expérimentés**.

Angélique Seiller (0493/199 739) et le personnel de l'Administration communale (019/33 98 50) sont à votre disposition pour tout renseignement et les inscriptions.



Rentrée des classes

Après de longs mois de séparation (excepté les jours de reprise en juin), les écoliers de Faimles et leurs enseignants ont enfin pu se retrouver !

Malgré une rentrée scolaire classée en « code jaune », crise Covid-19 oblige, ces **retrouvailles** se sont déroulées dans une **ambiance sereine et chaleureuse**.

L'accès aux cours de récréation était seulement autorisé pour les parents des élèves des classes maternelles, pour ceux des élèves de 1ère primaire et pour les nouvelles familles : un verre de l'amitié leur a été offert.

Dans le cadre de la crise sanitaire, toute une série de mesures sont bien évidemment d'application afin d'assurer la **sécurité** des enfants et du personnel.

Pour cette rentrée scolaire, signalons que l'**obligation scolaire** a été réinstaurée par la Fédération Wallonie-Bruxelles dès l'âge de **5 ans**.

Parmi **les nouveautés** à l'école communale, nous avons le plaisir de vous informer :

- ♦ Que des **zones de jeux** ont été dessinées dans les cours de récréation à **Les Waleffes** grâce aux fonds récoltés par le Comité des Parents
- ♦ Qu'une **classe à visée inclusive** pour enfants différents a été aménagée dans l'école de **Celles** (en partenariat avec l'Ecole Joëlle Robijns de Liège)
- ♦ Que l'école fondamentale de Faimles fait partie des lauréats pour le projet « Ecole numérique » : depuis

quelques années, dans le cadre de la stratégie Digital Wallonia, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone lancent un appel à projet « **Ecole numérique** ». Cette année, les 2 implantations de l'école communale ont rendu des projets (un par implantation) qui ont été validés par la FW-B.

Pour l'école de **Celles**, il s'agira de faire un journal ; tout d'abord en version papier, ensuite en version digitale. Des capsules vidéo didactiques seront également réalisées.

A **Les Waleffes**, un site internet de l'école sera créé afin d'y partager, avec les parents, les informations de l'école ainsi que certaines activités effectuées dans les classes. Les outils numériques serviront aussi à améliorer l'enseignement.

Ces projets perdureront pendant **3 ans**. Pour les mener à bien, l'école va obtenir du **matériel numérique** (tablettes, ordinateurs portables et tableaux blancs interactifs à Les Waleffes & Chromebook, ordinateurs portables et écran interactif à Celles). Tous les enseignants sont enthousiastes à l'idée de mettre en œuvre ces projets !

Nous remercions tous les parents qui accordent leur **confiance** à notre école fondamentale. L'équipe pédagogique mettra tout en œuvre afin de favoriser l'**épanouissement** de chaque élève !



Evolution de la population scolaire : + 34 élèves au total par rapport à l'année dernière

	2018	2019	2020
Ecole de Celles			
Enseignement maternel	64	73	71
Enseignement primaire	163	169	188

	2018	2019	2020
Ecole de Les Waleffes			
Enseignement maternel	33	36	36
Enseignement primaire	60	61	78

La SRL Epis de Hesbaye est créée

Depuis 2 ans déjà, le **Groupe d'Action Locale (GAL)** « jesuishesbignon.be » accompagne un groupe d'agriculteurs hesbignons avec pour objectif la **création** d'une **filière complète** du grain à la farine, le tout en circuits courts.

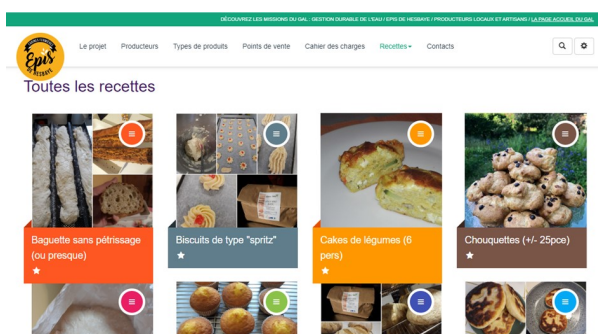
En juillet dernier, les 4 agriculteurs impliqués dans le projet sont passés devant le notaire afin de créer une société de production de farines locales : la **SRL Epis de Hesbaye**. C'est une très belle avancée dans la création de filières céréales locales en Hesbaye liégeoise puisque cette structure juridique permettra de consolider et de pérenniser cette nouvelle filière !

Elle sera également porteuse et gérante du **projet de Hall Relais Agricole** qui permettra la **relocalisation** d'outils de transformation de céréales sur le territoire.



Félicitations à Françoise Vanloubbeeck, Cécile Schalenbourg, Stephan Jansen et Olivier Gathy pour leur implication et la création de cette nouvelle structure !

Filière céréalière locale & échanges de recettes



Depuis l'été dernier, le **GAL jesuishesbignon.be** a mis en ligne un **site internet** qui, en plus de présenter les agriculteurs, la farine et tous les points de vente, se veut **participatif** !

En effet, le Groupe d'Action Locale y a intégré une plateforme sur laquelle les citoyens peuvent trouver toute une série de **recettes** et de **conseils** pour utiliser la **farine**, et où ils peuvent également poster leurs propres recettes !

L'objectif est donc **l'échange des savoirs et savoir-faire** entre citoyens, tout en sensibilisant les consommateurs à l'importance de relocaliser notre système alimentaire ! « *Du local, du goût, de la fraîcheur !* »

Pour plus d'informations sur www.jesuishesbignon.be/episdehesbaye



Covid-19 : les magasins de producteurs ont tourné à plein régime !

Pendant la période de confinement, la **tendance** a été **positive** pour toutes les filières de **circuits courts** : les épiceries locales, les points de r'aliment de Hesbicoop et les magasins à la ferme. Tous ont été fréquentés par de nombreux consommateurs en quête de **produits sains** !

Les producteurs ont en effet été envahis de clients et ont dû faire face à une **explosion de la demande** !

La demande en produits locaux et en circuits courts s'est vue renforcée. Il s'agissait d'une demande de **produits frais, de qualité et peu transformés** : des fruits, des légumes, des céréales, des produits laitiers et de la viande. Mais aussi certains produits pour se faire **plaisir** : le vin, le miel, le chocolat...

Il est à noter que tous nos producteurs ont dû faire preuve de **résilience** pour continuer à bien servir leur clientèle. Tant en matière de production que de commercialisation, ils ont dû s'organiser pour produire plus, sécuriser l'accueil et s'improviser dans la communication !

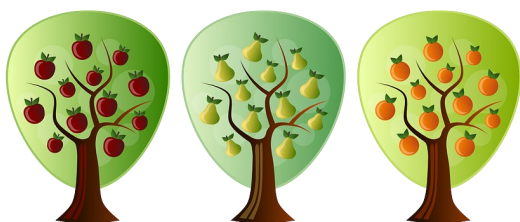
Maintenant que la situation s'est améliorée, n'oublions pas que ces producteurs se sont **démenés** pour nous fournir des produits de qualité, parfois au détriment de leur santé et sans compter leurs heures de travail. Continuons donc à privilégier la proximité et le savoir-faire de nos producteurs locaux !



Journée de l'arbre Invitation à tous !

Distribution d'arbres gratuits
par la Commune

Le samedi 28 novembre
de 10 à 12 heures
au hangar de voirie



Plantation de vos arbres fruitiers : mode d'emploi

Les arbres fruitiers se plantent de préférence **à l'automne ou au début de l'hiver** (hors période de gel, neige ou fortes pluies).

Le trou de plantation (dans lequel il est conseillé d'incorporer une **fumure** de fond 15 jours avant) ne doit pas être trop profond : une fois l'arbre en terre, le point de greffe doit se situer **entre 0 et 2cm** au-dessus du niveau du sol. Ensuite, par-dessus une couche de **drainage** (gros graviers, tessons de pots...), il convient d'aménager au fond du trou une **butte** de terre sur laquelle viendront se poser les racines. Installez alors le **tuteur** de votre arbre.

Après avoir supprimé toutes racines abîmées et équilibré la ramure, enduisez les racines d'un mélange de **boue argileuse** disponible dans le commerce. Mettez l'arbre au centre du trou, en plaçant les **racines** autour de la butte de terre.

Enfin, comblez le trou, tassez régulièrement la terre avec le pied et aménagez une **cuvette d'arrosage** autour du jeune tronc. **Arrosez** abondamment (comptez 15L d'eau).

Source : lespiedsdanslherbe.be

Nouveau à Faimles : du fitness en plein air !

La Commune de Faimles installera prochainement du **mobilier de fitness** dans deux de nos villages :

- ♦ Un cavalier, un marcheur double et un skieur de fond sur la Place Jules Joiret à **Aineffe**
- ♦ Un vélo chargeur, un vélo elliptique et un stepper vélo au site du Cortil à **Borlez**

Qu'est-ce que le Fitness de plein air ?

Le Fitness est une activité physique pratiquée par des personnes souhaitant retrouver la forme ou perdre du poids. C'est plus particulièrement un exercice de gymnastique qui travaille votre cardio.

Le fitness, et plus précisément celui en plein air, possède de nombreux avantages tout aussi bien pour votre corps que pour votre esprit :

Un antistress idéal

Le **fitness en plein air** est un excellent moyen de **déstresser**. En effet, pratiquer cette activité dans un espace ouvert vous permet de vous défouler et d'**extérioriser** les mauvaises énergies qui vous entourent. Cela vous aide aussi à ne pas déprimer et vous offre la possibilité de prendre un grand bol d'air. Par ailleurs, une activité antistress implique forcément **un bon sommeil**. Vous serez **plus énergique et plus tonique**.

La création d'un lien social

Vous serez idéalement amené à rencontrer d'autres personnes. Vous pourrez ainsi **échanger**, discuter, parler d'objectifs à atteindre, encourager... et tisser des **liens**.

La perte de poids

Le Fitness vous aide à perdre du poids mais également à **sculpter** votre corps au niveau de vos **muscles**. Comme c'est une pratique sportive très complète, on en ressent très vite les effets sur la **balance**.

Souplesse

Enfin, toutes les parties de votre corps sont sollicitées et vous progressez rapidement en termes de **souplesse**. C'est d'ailleurs pour cela que ce Fitness est aussi recommandé aux **séniors**. Il ralentit considérablement les effets de l'âge.

Dès lors, que l'on soit jeune ou moins jeune, plus aucune hésitation et rendez-vous **bientôt** à Aineffe ou à Borlez !

Sources : husson.eu et lesiteduservice.com - Photos : fitpark.fr



Action Radon : Un détecteur pour protéger votre santé !

La Province de Liège, soucieuse de ses citoyens, leur propose d'acquérir un **détecteur** au prix de 15€ afin de **tester** leur habitation.

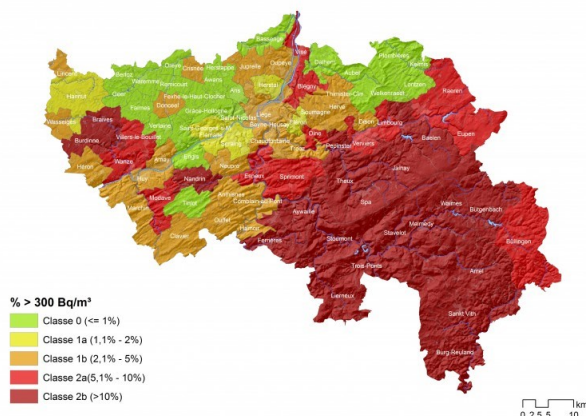
Le **radon** est un gaz naturel **incolore, inodore et insipide**. Il s'infiltre dans votre habitation via le sous-sol par les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. Les conséquences ne sont à prendre à la légère : lorsqu'il est inhalé, le radon s'infiltre dans les poumons pouvant provoquer le cancer. Il est la **deuxième cause de cancer du poumon** dans notre pays.

On retrouve le radon dans les sous-sols à roche dure, schisteuse et altérée. La Province de Liège et plus précisément le sud du sillon Sambre et Meuse est donc une **région particulièrement touchée**.

Utiliser un détecteur est le seul moyen de savoir si l'on est exposé au radon !

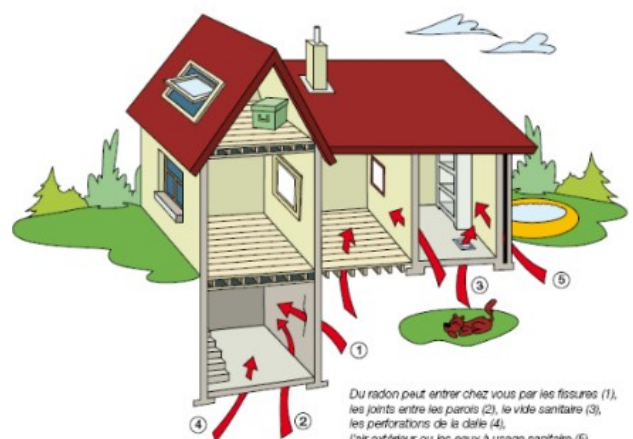
Cet **appareil** doit être placé pendant trois mois dans la pièce du rez-de-chaussée la plus fréquentée de la maison, le plus souvent une chambre à coucher ou le salon. Ensuite, il doit être renvoyé pour **analyse** vers le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Liège. Pour rappel, le **SAMI** peut se rendre **gratuitement** – à la demande d'un médecin généraliste – **au domicile** des patients souffrant de pathologies suspectées d'être liées à l'habitat.

Chaque année, **du 1er octobre au 31 décembre**, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI) et les cinq Provinces wallonnes via leurs Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI/LPI) organisent cette campagne de **dépistage** du radon afin de sensibiliser la population. La **commande** d'un détecteur s'effectue via le site web **www.actionradon.be** dans la limite du stock disponible.



Plus d'infos ?

Consultez le site de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (**www.fanc.fgov.be**) ou contactez le Laboratoire de la Province de Liège, par mail via l'adresse **labo@provincedeliege.be** ou par téléphone au **04/279 77 36**.



Que faire de mes eaux pluviales ?

L'urbanisation, ou l'*artificialisation*, de notre territoire n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Sous la **pression démographique**, les habitations se développent et les villages deviennent de plus en plus peuplés.

Cette urbanisation, en plus de ses impacts paysager et écologique, a un réel **impact hydrologique**. En effet, elle augmente les surfaces imperméables comme les routes, les trottoirs, les parkings, les terrasses et les toits. Alors qu'avant la goutte de pluie pouvait s'infiltrer entre les herbes d'une prairie ou entre les graviers au bord du chemin, elle ruissèle vers une gouttière ou une rigole et est, le plus souvent, **envoyée vers les égouts**. Il en résulte un volume d'eau devant être évacué par le réseau de plus en plus important.

En plus de l'augmentation des surfaces imperméables, le **changement climatique** augmente la fréquence des fortes pluies.

Or, le système d'égouttage de nos villages a souvent plusieurs dizaines d'années et n'a pas été prévu pour une **telle quantité d'eau**.



Comme les épisodes de fortes pluies sont en moyenne de plus en plus importants et que la goutte de pluie peut de moins en moins s'infiltrer dans le sol, le **réseau d'égouttage est de plus en plus saturé**. Il y a alors deux problèmes :

- ♦ Les stations d'épuration débordent et envoient les eaux usées directement dans les ruisseaux entraînant une **pollution très importante** de ceux-ci ;
- ♦ L'eau refoule dans les caves, dans les jardins et sur les routes, **causant des inondations** avec leurs répercussions néfastes sur la collectivité.

⇒ Que faire ? Gérer l'eau de pluie autrement !

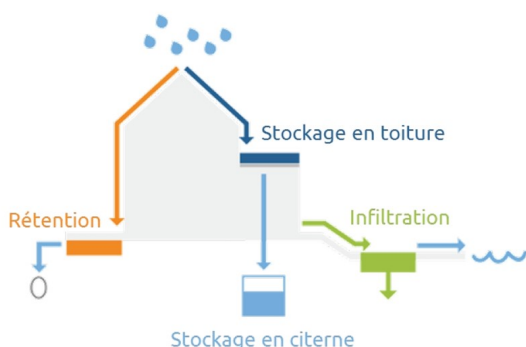
Le problème vient du fait que l'eau de pluie que l'on qualifie de « claire » soit traitée indifféremment des eaux usées. Il faut donc **traiter ces eaux de pluie différemment** ! Le principe est simple :

1. Il faut essayer de **garantir l'infiltration** de l'eau au plus proche de l'endroit où elle tombe, par exemple en privilégiant les revêtements perméables pour les parkings, trottoirs, terrasses...
2. Quand l'infiltration n'est pas possible, il faut tenter de **ralentir l'eau**, de la stocker temporairement, afin de permettre au reste de l'eau de s'évacuer et donc, de diminuer les pointes de débit à l'aval.
3. On **évacue l'eau pluviale séparément** des eaux usées, par exemple vers une noue d'infiltration, une mare, un ruisseau...

Une brochure disponible sur jesuishesbignon.be/brochure-eaux-pluviales détaille les alternatives au « tout à l'égout » selon ces 3 principes-clés. Les points suivants y sont abordés :

- ♦ Comment dimensionner ma citerne d'eau de pluie ?
- ♦ Quel revêtement puis-je utiliser pour un parking ?
- ♦ Que faire de mes eaux de toiture ?
- ♦ Est-ce que je peux infiltrer mes eaux n'importe où ?
- ♦ Qui contacter pour me raccorder au ruisseau ?
- ♦ Quelles sont mes obligations légales ?

⇒ Notons que pour les nouvelles constructions et certaines rénovations, il est maintenant obligatoire de séparer les eaux claires des eaux usées !



Source : GAL jesuishesbignon.be

Ne transformez pas votre commune en décharge !

Le promeneur à Faimles suivra les sentiers le long de domaines boisés, des bocages, des vergers... et découvrira un large éventail des représentants de cette **faune**... Faimles offre en effet de nombreux chemins de **promenades** et de bien beaux paysages champêtres. Quel dommage dès lors de constater l'**incivilité** et le manque de respect de certains et de découvrir des **immondices** éparpillés dans la nature !

Des **dépôts sauvages** de déchets apparaissent régulièrement. Ce sont des actes prémédités consécutifs à une volonté d'éviter le coût d'évacuation des déchets ménagers ou à une méconnaissance des filières et services d'évacuation. Au-delà de l'aspect **inesthétique** et des conséquences sur l'**environnement**, il faut savoir que ces dépôts peuvent aussi occasionner des **désagréments** voire du **danger** pour les ouvriers communaux qui passent avec leurs machines !

Rappelons également que les **poubelles publiques** ne servent pas à collecter les déchets ménagers mais à recevoir de **petits déchets**. Il y a du **respect** des **riverains** qui se passent volontiers de voir ces poubelles qui débordent et des **ouvriers**, chargés de les vider.

Les **bulles** à vêtements et celles à verres ne manquent pas dans notre commune. Concernant ces dernières, signalons, si besoin en est, qu'elles sont uniquement destinées à la collecte de verres et que leur environnement ne constitue pas un **parc à conteneurs**, prévu, lui, pour y déposer matelas, télé, frigo...

Les **ouvriers communaux** travaillent sans relâche à la propreté de nos villages et campagnes. Des **panneaux** mobiles circulent à travers la commune rappelant aux citoyens de participer à la propreté de leur entité. Chaque année, de nombreux Faimois et Faimoise prennent part à la journée « **Grand Nettoyage de Printemps** » à laquelle l'Administration ne manque pas de s'inscrire. De valeureux et généreux **Ambassadeurs de la Propreté** œuvrent, eux, tout au long de l'année. Enfin, l'**Agent constatateur, Alexandre Melin**, veille au respect de la réglementation et établit des sanctions lorsqu'elle n'est pas suivie. Bref, des **moyens** sont en place et existent bel et bien. Nous faisons dès lors appel à la **collaboration** de toutes et tous pour un maintien de la **propreté publique** dans notre commune. **Merci !**

(alexandre.melin@faimles.be)

Collecte des PMC dans le Sac bleu

CE QUI VA DANS LE SAC BLEU

- Emballages Plastiques Rigides**
 - Bouteilles
 - Flacons
- Emballages Métalliques**
 - Canettes et boîtes de conserve
 - Aliments aseptisés et stérilisés
 - Bourbonnets et capsules
- Cartons à boissons**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus

Les règles pour un bon recyclage

- Étiquettes et capsules bien liées aux emballages.
- Applatir les bouteilles et flacons et presser le bouchon.
- Enlever le film plastique de la bouteille et jeter le film dans le sac transparent et la bouteille dans le sac bleu.

Collecte des films plastiques dans le Sac transparent

CE QUI VA DANS LE SAC TRANSPARENT

- Emballages Plastiques Souples**
 - Films
 - Sacs et sachets

Les règles pour un bon recyclage

- Étiquettes et capsules bien liées aux emballages.
- Applatir les bouteilles et flacons et presser le bouchon.
- Enlever le film plastique de la bouteille et jeter le film dans le sac transparent et la bouteille dans le sac bleu.

Collecte des PMC dans le Sac Bleu et des films dans le Sac transparent

CE QUI EST INTERDIT DANS LE SAC BLEU ET DANS LE SAC TRANSPARENT

- Emballages avec bouchon de sécurité enfant.
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone.
- Les emballages avec une contenance supérieure à 1L.
- La frigolite.

INTERDIT - À trier dans les déchets résiduels :

- Boîtes de lait
- Boîtes de jus
- Boîtes de soupe
- Boîtes de conserve
- Boîtes de lait
- Boîtes de jus
- Boîtes de soupe
- Boîtes de conserve

ATTENTION

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noirs (balistes en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Collecte des déchets organiques

- Déchets de cuisine**
 - Morceaux de viande et de poisson, légumes, déchets de cuisine
- Petits déchets de jardin**
 - Herbes, plantes, fleurs, branches, déchets végétaux de jardin
- Autres déchets**
 - Cartons de pizza, déchets de verre (verres, bouteilles, etc.), déchets de papier, déchets de plastique

INTERDIT - À trier comme suit :

- Déchets résiduels**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Sac bleu**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Sac transparent**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve

Consignes à suivre :

- Les emballages non recyclables doivent être jetés dans le sac résiduel.
- Ne pas jeter de déchets dangereux (verres, métaux, etc.) dans les sacs.

Déchets résiduels

INTERDIT - À trier comme suit :

- Papiers cartons**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Sac bleu**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Sac transparent**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve

Consignes à suivre :

- Les emballages non recyclables doivent être jetés dans le sac résiduel.
- Ne pas jeter de déchets dangereux (verres, métaux, etc.) dans les sacs.

Collecte des papiers-cartons

Papiers

- Papiers propres non souillés

Cartons

- Cartons propres non souillés et apaisés

INTERDIT - À trier comme suit :

- Sac transparent**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Déchets organiques**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Déchets résiduels**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve

Consignes à suivre :

- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être souillés, ni être mouillés ou gras.
- N'utilisez pas de contenants en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.

Collecte des bouteilles, bocaux et flacons en verre

Verre incolore

- Bouteilles
- Flacons

Verre coloré

- Bouteilles
- Flacons

INTERDIT - À trier comme suit :

- Sac bleu**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Déchets organiques**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve
- Déchets résiduels**
 - Boîtes de lait
 - Boîtes de jus
 - Boîtes de soupe
 - Boîtes de conserve

Consignes à suivre :

- Séparer le verre incolore du verre coloré.
- Bien viduer et couvrir le bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.

Recyparc de Waremmme

Rue des Petits Gravelots, 13
4300 Waremmme

Tél. : 019/32 89 23

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi :
de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Le samedi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Jours de fermeture :
dimanche et lundi



Toutes les infos sur
www.intradel.be/

L'énergie dans la maison

En Wallonie, 75% des logements ont été construits avant 1985 et présentent de faibles performances énergétiques.

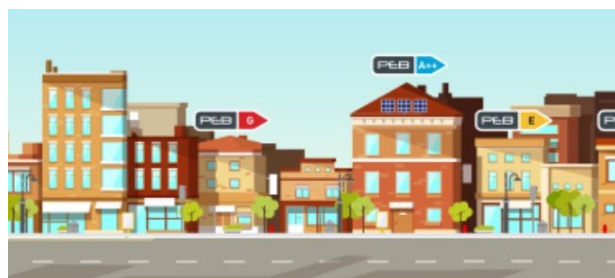
Face à ce parc immobilier de plus en plus vieillissant, la Wallonie a décidé d'agir en lançant la stratégie de rénovation énergétique **WALLORENO** sur l'ensemble de son territoire.

Vous trouverez à ce sujet toutes les informations utiles et détaillées sur www.walloreno.be/fr/. Plusieurs outils d'accompagnement y sont mis à votre disposition : les Guichets Energie Wallonie, l'Audit Logement, les primes Habitation, le guide pratique « Rénover pour consommer moins d'énergie » et... **le Quickscan**.

Quickscan, développé par le SPW Énergie, en collaboration avec PMP ASBL et AGILY, est un nouvel outil web de sensibilisation à la performance énergétique, à destination des citoyens.

En quelques clics, et sans l'intervention d'un professionnel, il permet d'estimer la performance énergétique d'un bâtiment résidentiel unifamilial, par association avec une typologie de bâtiment représentative du parc wallon.

L'outil fournit également **gratuitement** des **recommandations** pour améliorer le bâtiment et atteindre, au minimum, le **label PEB A** : objectif 2050 de la Wallonie.



QUICKSCAN

L'outil Quickscan est disponible en français et en allemand à l'adresse www.monquickscan.be

Signalons enfin que Quickscan, destiné à sensibiliser le citoyen au potentiel d'amélioration de son bâtiment, ne remplace ni un **certificat PEB** (obligatoire notamment lors de la vente ou de la location d'un bien immobilier résidentiel et établi par un certificateur PEB agréé suite à une évaluation faite sur terrain) ni un **audit logement** (non obligatoire en cas de vente ou location mais nécessaire pour les demandes de primes Habitation et exclusivement réalisé par un auditeur agréé). Il fournit par contre les liens et adresses utiles pour aller plus loin dans la démarche de rénovation.

Tarif prosumer : depuis le 1er octobre 2020



Nous vous informons que le **tarif prosumer** (contraction des mots « producteur » et « consommateur » en anglais), entré en vigueur le 1er janvier 2020, est porté en compte via la facture du fournisseur d'électricité depuis le 1er octobre dernier.

Il ne s'agit pas d'une taxe mais d'un **tarif** pour l'utilisation des réseaux de transport et de distribution de l'électricité par les prosumers qu'elle que soit la technologie utilisée (photovoltaïque, éolien...).

Cette **contribution** équitable aux frais du réseau a pour objectif, d'une part, d'assurer le **maintien** et le **développement** du **réseau électrique** en le

rendant acceptable socialement et, d'autre part, d'inciter les *prosumers* à **autoconsommer** davantage afin de pouvoir intégrer encore plus d'énergie renouvelable sur le réseau de distribution sans devoir renforcer ce dernier.

Le prosumer pourra choisir entre **deux tarifs** : le tarif forfaitaire (ou capacitaire) et le tarif proportionnel (ou réel) basé sur les prélèvements. Le tarif forfaitaire part du principe que le prosumer consomme 37,76 % de sa production d'électricité au moment où il la produit.

Cependant, si vous estimez autoconsommer davantage, le **tarif réel** peut être plus intéressant. Il nécessite le placement d'un **compteur** qui comptabilisera séparément votre production et votre consommation d'électricité, et le montant facturé sera plafonné au montant dû si le tarif capacitaire avait été choisi.

Différentes **aides**, encore à l'étude, devraient compenser l'application de ce tarif. Pour plus d'informations : rendez-vous sur le site www.cwape.be



Fraudes et escroqueries : nouveau point de contact



Vous êtes victime d'un vol ? Votre voiture a subi des dégâts ? Vous avez été agressé ?

N'hésitez pas à porter plainte auprès de la police :

- ♦ soit dans le poste de police de votre commune ou dans le commissariat du lieu des faits pendant les heures d'ouverture. **Le commissariat central de Waremmé**, sis Avenue E. Leburton, 3, est accessible tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h. Vos **inspecteurs de quartier** sont joignables de 8h à 12h et de 13h à 17h pour prise de rendez-vous. (**Inspectrice F.-A. Coolen au 0470/71 47 92 et Inspecteur G. Masson au 0471/70 34 75**)
- ♦ soit en ligne pour certains faits (vol de vélo, vol de cyclomoteur, graffiti, vandalisme, vol à l'étalage) via Police On Web (www.police.be/fr/e-loket/language-selection)

En revanche, il n'est pas possible de porter plainte par téléphone, par e-mail ou via les réseaux sociaux.

*Si vous êtes victime d'une tromperie, fraude ou escroquerie, vous pouvez signaler les faits via le site : **pointdecontact.belgique.be/***

Le **pointdecontact.belgique.be** est une plateforme en ligne où les consommateurs et les entreprises peuvent signaler les tromperies, fraudes, arnaques ou escroqueries. Sur la base de questions concrètes, ils reçoivent immédiatement une réponse reprenant un avis et/ou un renvoi à l'instance compétente pouvant les aider.

Urgences

En cas de besoin, vous pouvez contacter la police pour une intervention sur place dans les situations **urgentes** (accidents de la circulation avec blessés), en cas de faits nécessitant des constatations (cambriolage, vol à l'étalage avec images par caméras de surveillance, bagarres en cours) ou lorsque les auteurs sont encore présents. Appelez alors le **101**.

Le **101** est un service d'urgences. Il est destiné à faire face aux interventions **prioritaires** demandant une réponse rapide. Dans toute autre situation, il est recommandé de s'adresser au poste de police de sa commune durant les heures d'ouverture.

Nous insistons sur le fait que toute personne appelant de manière intempestive le 101 s'expose à des poursuites judiciaires.

Démarchages au nom du SPW Energie : vigilance !

Régulièrement, des citoyens signalent à l'administration avoir fait l'objet d'un démarchage téléphonique, parfois agressif, de la part de sociétés qui se prétendent mandatées par le Service public de Wallonie.

D'autres sont inondés de publicités sur les réseaux sociaux, boostées par des sociétés qui usurpent l'identité du SPW. Celles-ci proposent des travaux d'isolation ou encore l'installation de systèmes de production d'électricité verte prétendument financés par la Wallonie.

Ni le Service public de Wallonie, ni les Guichets Énergie Wallonie n'effectuent de démarchage auprès des citoyens. Que ce soit par téléphone, par e-mail, via les réseaux sociaux ou à domicile, personne n'a été mandaté pour le faire. Ces agissements ont pour unique but de vous **tromper** et de vous faire **perdre** parfois beaucoup d'**argent**.

Une **plainte** a d'ailleurs été déposée par l'administration en vue de faire cesser ces pratiques et une enquête est en cours. Si vous avez été victime de ces

pratiques déloyales, il vous est possible de vous greffer à cette plainte. Signalez aussi ces pratiques sur le site internet **pointdecontact.belgique.be**, ce qui permettra aux services compétents (Police, SPF Économie...) d'intervenir.

Pensez aux bons réflexes !

N'hésitez jamais à solliciter **plusieurs devis** et à les comparer attentivement avant de conclure vos contrats.

Prenez également contact avec les consultants des **Guichets Énergie Wallonie** qui sont à votre disposition pour vous aiguiller et vous accompagner dans vos démarches.

Par ailleurs, toutes les informations officielles sont consultables sur le site **energie.wallonie.be**.



Allocations de chauffage



Vous avez droit à une **allocation de chauffage** si vous vous chauffez avec du gasoil de chauffage, du pétrole lampant (type c) ou du gaz propane en vrac et si vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

- ♦ les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité
- ♦ les ménages à faibles revenus
- ♦ les personnes surendettées

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation est de 0,14 € par litre (pour un maximum de 1500 litres/an).

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 210,00 €.

Adressez-vous au **C.P.A.S. de Faimés** pour plus de renseignements (**Virginie Delrée - 019/33 93 02**)

Sachez aussi qu'un formulaire de demande d'allocation de chauffage est disponible sur le site de la Commune à la rubrique « C.P.A.S. ». Vous y trouverez toutes les modalités de renvoi.

ALE de Faimés

L'Agence Locale pour l'Emploi de Faimés recherche des **chômeurs et chômeuses complet indemnisé.e.s** afin d'effectuer différents **travaux de proximité** dans notre commune.

En échange de petits travaux de jardinage, bricolage ou garde de personnes âgées et enfants, vous bénéficiez d'une **reentrée financière supplémentaire** à vos allocations de chômage.

L'ALE vous offre également une **aide personnalisée** pour votre recherche d'emploi ainsi qu'une **aide financière** si vous souhaitez entreprendre une formation à visée professionnelle.

Vous êtes intéressé.e et vous souhaitez de plus amples renseignements ?

Madame **Régine DUSSART**, collaboratrice **ALE FOREM**, est disponible **tous les jours** de la semaine au **0484/625 617 (entre 9h et 16h)**.



Agence Locale pour l'Emploi ASBL

Administration communale / 13, rue A. Braas
à 4317 Faimés

Permanence : mercredi de 9h à 12h



FAIS-MOI REVIVRE...

Rue Adolphe Braas 11
4317 Faimés
Tel: 0471/649 260

Vêtements de seconde main

Don et dépôt

Lundi au Vendredi
de 10h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Meubles, déco, vaisselle, électroménagers....

FAIS-MOI REVIVRE...



Service de repassage et couture « Sans un Pli »

019/58 82 99



Rue A. Warnotte, 26 à Celles

Lundi : 7 h - 17 h
Mardi : 7 h - 17 h
Mercredi : 7 h - 17 h
Jeudi : 7 h - 17 h
Vendredi : 7 h - 19 h



Don de sang

Prochain **passage** de la **Croix-Rouge**
dans la commune de Faimés :

Le mercredi 30 décembre 2020

de 17h30 à 20h00

Salle **La Forge** à Celles, rue A. Warnotte

Le Collège communal

college@faimes.be



Etienne CARTUYVELS
Bourgmestre

Echevin de l'Enseignement
etienne.cartuyvels@faimes.be
0475/898 289



Jean-Marc DELCHAMBRE

1er Echevin
j-m.delchambre@faimes.be
0474/301 588



Marie-Léonie COLPIN

2ème Echevine
marie-leonie.colpin@faimes.be
0479/761 620



Virginie OGER

3ème Echevine
virgine.oger@faimes.be
0479/500 894



Sophie LEONARD

Présidente du C.P.A.S.
sophie.leonard@faimes.be
0473/205 991

Nous attirons votre attention sur
les nouvelles adresses mail
« **@faimes.be** » pour chacun des
membres du Collège et du Conseil.



Les Conseillers communaux

conseil@faimes.be



Gilles DEVALLEE

gilles.devallee@faimes.be
0491/738 735



Maxime ETIENNE

maxime.etienne@faimes.be
0495/322 325



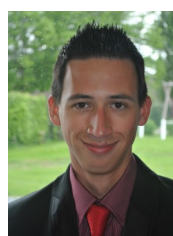
Pierre MATAGNE

pierre.matagne@faimes.be
0478/993 531



Caroline VAN KERREBROECK

caroline.vankerrebroeck@faimes.be
0479/322 042



Jason ERNOUX

jason.ernoux@faimes.be
0485/627 985



Bénédicte FRAIPONT

benedicte.fraipont@faimes.be
0479/822 367



Viviane SBRASCINI

viviane.sbrascini@faimes.be
0475/302 566



Patrice DECELLE

patrice.decelle@faimes.be
0494/905 800